

Convocation du 4 janvier 2012

SÉANCE DU 10 JANVIER 2012

Le dix janvier deux mil douze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Stéphane MASSON, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

ABSENT : Denis BIENVENU et Mathias LEGUERRIER, (excusés)

Secrétaire de séance : Cécile LECESNE

Délibération n° 2012 – 001 - Agrandissement salle communale : augmentation de programme

Le Maire rappelle les différentes délibérations :

- Le 27 octobre 2010 : un programme de 170 000 € sous le numéro 89 a été ouvert pour l'extension de la salle communale à l'article 2313
- Le 15 février 2011 : autorisation a été donnée au maire afin d'établir une consultation de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS, contrôle technique et de réalisation de diagnostics amiante et plomb
- Le 8 juin 2011 : choix du maître d'œuvre

Le 3 janvier 2012, monsieur Jack DE LA LLAVE, architecte et monsieur Louis LAURENT ont présenté l'estimatif prévisionnel des travaux ainsi que l'avant-projet sommaire au conseil municipal en commission. Celui-ci faisant apparaître une augmentation de programme due au coût de la démolition / reconstruction et aux obligations de mises aux normes accessibilité et environnementales, notamment thermiques, que doivent respecter les établissements recevant du public.

Suite à cette réunion, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'estimatif prévisionnel présenté et sur une augmentation de programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par onze voix pour et deux voix contre :

- **Décide d'accepter l'avant-projet sommaire présenté**

- **Décide de porter le programme n° 89 « extension salle communale » de 170 000 € à 270 000 € à l'article 2313**
- **Demande à l'architecte que le réaménagement des sanitaires publics soit pris en tranche conditionnelle dans le marché public**
- **Autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire**

Délibération n° 2012 – 002 – Vente de mobilier par adjudication

Lors de la réunion du 6 décembre 2011, le conseil municipal avait décidé de refaire une annonce dans la Presse locale pour le mobilier restant à vendre par adjudication. Une annonce a été faite dans la presse, dans chacune des communes du canton de Beaumont Hague et sur le site Internet de la commune avec réponses pour le 31 décembre 2011. Deux plis ont été déposés en mairie

Après examen des propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la cession du mobilier suivant :

M. Gérard SANSON

- **1 ensemble bureau avec caisson 3 tiroirs pour un prix de 20 €**
- **1 meuble bas au prix de 20 €**

Mme Elisabeth DUVAL

- **1 lit 140 cm au prix de 150 €**
- **2 lots de 3 tiroirs de dessous de lit au prix unitaire de 30 € soit 60 €**
- **1 meuble 3 tiroirs et bibliothèque vitrée au prix de 30 €**
- **1 armoire haute au prix de 50 €**

Délibération n° 2012 – 003 – Vente de biens figurant en investissement – ouverture de crédits

Afin de régulariser la vente de matériel des gîtes pour une somme de 210.00 € TTC (1 lits de 140 cm, 2 lots de 3 tiroirs) lors de l'adjudication du mobilier, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter l'ouverture de crédits suivante :

	D'INVESTISSEMENT	RECETTES	D'INVESTISSEMENT
Compte	Montant	Compte	Montant
2132 Gîtes de Biville	210.00 €	024 produits des cessions d'immobilisation	210.00 €

Afin de régulariser la vente de mobilier de l'ancienne mairie pour une somme de 120 € TTC (1 ensemble bureau avec 3 caissons, 1 meuble bas, 1 meuble 3 tiroirs avec bibliothèque vitrée et 1 armoire haute) lors de l'adjudication du mobilier, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter l'ouverture de crédits suivante :

	D'INVESTISSEMENT	RECETTES	D'INVESTISSEMENT
Compte	Montant	Compte	Montant
2183 Mobilier mairie	100.00 €	024 produits des cessions d'immobilisation	120.00 €
2183 Bureau des adjoints	20 €		

Délibération n° 2012 – 004 – Demande de concession

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et madame Stéphan ZAKRZEWSKI sollicitant une concession trentenaire dans le cimetière de Biville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une concession trentenaire dans le cimetière de Biville à monsieur et madame Stephan ZAKRZEWSKI au prix de 75 € (50 € seront versés à la commune et 25 € au CCAS).

Questions diverses

Température mairie : nous vous proposons de faire des plantations le long de la façade côté jardin et de faire installer des châssis ouvrant à l'italienne au lieu de faire poser des stores extérieurs.

Prévoir réunion commission signalétique pour le mobilier urbain et la signalisation dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Le remblai dans la carrière de Bival a été nivelé.

Serait-il possible d'envisager la création d'un skate Park ? Deux solutions existent, l'une consiste à poser des modules qui devront faire l'objet d'un contrôle annuel et l'autre à édifier des modules en béton non soumis au contrôle annuel. Il faudrait déterminer un emplacement.